



Le 2 juillet 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonjour

Nous exprimons devant les membres de ce conseil notre vive inquiétude concernant le climat social et politique inédit qui caractérise cette mi-juin et qui impacte déjà notre système de formation. Cette fin d'année scolaire est marquée par l'épuisement, l'incertitude, le questionnement et la sidération. Des progrès que l'on croyait définitivement acquis vacillent. La majorité des salariés et des agents est dans l'expectative. Le sens donné à leur travail est touché. Se projeter est devenu pour beaucoup l'art de l'impossible. Pourtant les défis ne manquent pas, nous voulions les souligner à nouveau :

L'enseignement agricole reste encore trop souvent perçu comme un dispositif supplétif à l'Éducation nationale pour élèves en difficulté. Le défi de connaissance et de valorisation des formations proposées par l'enseignement agricole doit absolument être remporté. L'enjeu de visibilité et de lisibilité est un chantier prioritaire à poursuivre. D'autant plus que des emplois existent dans les différents champs professionnels et que les formations proposées par le MASA permettent d'y répondre de manière qualitative.

La situation financière de certains établissements est préoccupante. Il existe un risque réel voir une trajectoire ouverte de fermeture qui, s'il se concrétise, altérera le maillage territorial de notre système de formation. L'augmentation des coûts qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2023 et 2024 a mis à mal la situation financière de certains établissements. Comment former une nouvelle génération d'agriculteurs dans ces conditions et avec quels moyens ?

Une concurrence inter-établissements, entre composantes de l'enseignement agricole mais surtout avec l'Éducation nationale, fragilise le maillage de l'enseignement agricole. Pour attirer de nouveaux apprenants dans l'enseignement agricole, il est vital de mieux faire connaître notre offre de formation et les métiers auxquels elle prépare dans les collèges, point stratégique de l'orientation.

L'enseignement agricole doit s'appuyer sur les derniers résultats issus de la recherche pour les mettre à la disposition des apprenants, de l'enseignement technique comme de l'enseignement supérieur. La formation initiale et continue des enseignants et des agents est une priorité. Cette ligne budgétaire ne peut être une variable d'ajustement. Une illustration est apportée avec l'adoption de l'arrêté du 15 avril 2024. La CFDT a soutenu la mise en place des trois semaines de stage collectif mais sans formation des équipes, il sera difficile de construire un dispositif pédagogique cohérent pour chaque stage collectif.

Il faut accroître la communication en faveur de l'enseignement agricole (sup et technique), force est de reconnaître que ce point a été mis en œuvre depuis plusieurs années. Il faut le poursuivre. Il faudra ouvrir un jour, quand le moment sera pertinent, le débat sur l'appellation et/ou la dénomination de nos établissements pour qu'il reflète pleinement l'ensemble des facettes de l'enseignement délivré, son intégration dans l'animation des territoires et son lien fort avec le vivant.

Le vivre ensemble, l'enseignement des valeurs de la République, la laïcité ne peuvent être oubliés. Il faut faire partager ces valeurs avec l'ensemble des apprenants en mobilisant des pédagogies innovantes et adaptées au public des apprenants. La note de service de rentrée l'affirme avec force et nous la partageons.

La hausse de 20 ETP dans le dernier PLF, destinée, d'une part, à renforcer les services de médecine scolaire et des services sociaux des établissements d'enseignement agricole est une avancée qui en appelle d'autres. Pour se développer, notre système de formation a besoin de plus d'ETP après les années sombres où ils furent supprimés.

Il faut redonner envie d'enseigner et de travailler dans l'enseignement agricole, en revalorisant et en reconnaissant les personnels, leur rémunération prioritairement mais aussi en améliorant leurs conditions de travail notamment pour les enseignants du privé temps plein qui restent les seuls enseignants de France dont le temps de travail est annualisé. A titre d'exemple, en cette période d'examens dont les semaines ne sont pas prises en compte dans l'annualisation du temps de travail, les enseignants du privé doivent répondre à l'obligation de service de nombreuses convocations mais sans rémunération ! Des journées de surveillance non rémunérées, un nombre de dossiers conséquent pour les oraux et des corrections de copies dont les vacations n'équivalent même pas au SMIC horaire !

Concernant l'application de l'arrêté du 15 avril 2024, dans l'enseignement agricole privé, nous avons déjà des retours du terrain où certains chefs d'établissement mentionnent qu'il ne souhaitent pas modifier l'organisation mise en place concernant les stages collectifs.

Nous avons participé à la consultation générale qui s'est déroulée dans le cadre de l'élaboration du projet de loi d'orientation agricole. Cette loi, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, devait être soumise à l'avis du Sénat. Le 14 juin, le parcours parlementaire de la loi a été suspendu. Devons-nous considérer que le travail immense qui a été réalisé a été fait en vain ?

Merci pour votre attention.